

## ETATS FINANCIERS

# Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

La société Tunisie Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali Elaouani CHERIF et Mr Mustapha MEDHIOUB.

### BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre			Notes	31 décembre	
		2014	2013			2014	2013
<b>ACTIFS</b>				<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
				<b>PASSIFS</b>			
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	4	<b>3 878 802</b>	<b>422 954</b>	<b>Emprunts et ressources spéciales</b>			
<b>Créances sur la clientèle</b>				Concours bancaires	12	230 664	8 507 111
Créances de leasing : Encours Financiers		577 386 933	567 442 726	Emprunts et dettes rattachées	13	471 875 842	449 520 263
Moins : provisions		(17 400 399)	(17 301 873)	<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>		<b>472 106 506</b>	<b>458 027 374</b>
	5	<b>559 986 534</b>	<b>550 140 853</b>	<b>Autres Passifs</b>			
Créances de leasing : Impayés		24 655 951	22 265 843	Dettes envers la clientèle	14	12 905 110	14 137 539
Moins : provisions et produits réservés		(15 724 494)	(14 274 074)	Fournisseurs et comptes rattachés	15	23 340 176	22 559 208
	6	<b>8 931 457</b>	<b>7 991 769</b>	Provisions pour passifs et charges	16	1 181 771	1 188 123
Intérêts constatés d'avance		(3 218 886)	(3 125 656)	Autres	17	6 462 576	5 468 839
<b>Total des créances sur la clientèle</b>		<b>565 699 105</b>	<b>555 006 966</b>	<b>Total des autres Passifs</b>		<b>43 889 633</b>	<b>43 353 709</b>
<b>Portefeuille titres de placement</b>	7	<b>979 445</b>	<b>512 690</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Portefeuille d'investissement</b>				Capital social		43 000 000	41 500 000
Portefeuille d'investissement brut		52 564 961	49 351 116 *	Réserves		61 728 523	61 408 998
Moins : provisions		(1 268 216)	(1 268 216) *	Résultats reportés		10 250 212	11 100 679
<b>Total Portefeuille d'investissement</b>	8	<b>51 296 745</b>	<b>48 082 900 *</b>	<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>114 978 735</b>	<b>114 009 677</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>				Résultat de la période		11 732 781	9 269 058
Immobilisations incorporelles		5 938 324	5 551 440	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	18	<b>126 711 516</b>	<b>123 278 735</b>
Moins : amortissements		(4 415 967)	(3 816 702)				
	9	<b>1 522 356</b>	<b>1 734 738</b>				
Immobilisations corporelles		14 592 067	13 931 690				
Moins : amortissements		(4 813 306)	(4 123 491)				
	10	<b>9 778 761</b>	<b>9 808 199</b>				
<b>Total des valeurs immobilisées</b>		<b>11 301 117</b>	<b>11 542 938</b>				
<b>Autres actifs</b>	11	<b>9 552 440</b>	<b>9 091 371 *</b>				
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>642 707 655</b>	<b>624 659 818</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>642 707 655</b>	<b>624 659 818</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**au 31 Décembre 2014**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	31 décembre	
	2014	2013
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>5 698 124</b>	<b>14 661 662</b>
Cautions, avals et autres garanties données	5 698 124	14 661 662
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>24 312 774</b>	<b>29 500 538</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle	18 245 903	22 006 938
Engagements sur titres	6 066 870	7 493 600
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>83 894 439</b>	<b>80 082 530</b>
Garanties reçues	2 439 260	3 662 174
Intérêts à échoir sur contrats actifs	81 455 179	76 420 356
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>2 240 378</b>	<b>2 943 693</b>
Engagements sur titres (*)	2 240 378	2 943 693

(\*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 000 actions et les actions gratuites y afférents MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 se sont élevés à D : 3 055 479 et imputés à concurrence de D : 2 590 865 sur l'encours du portage. Le reliquat, soit D : 464 614 a servi pour le règlement des intérêts de portage.

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1er janvier au 31 Décembre 2014**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	31 décembre	
		2014	2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts de crédit bail		52 409 250	47 514 752
Variation des produits réservés		(557 072)	(477 193)
<b>Total du revenu de leasing</b>	19	<b>51 852 178</b>	<b>47 037 559</b>
Autres produits d'exploitation	20	838 808	750 542
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>52 690 986</b>	<b>47 788 101</b>
<b>CHARGES FINANCIERES NETTES</b>	21	(30 279 995)	(26 405 897)
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	22	6 602 336	4 548 117
<b>PRODUIT NET</b>		<b>29 013 327</b>	<b>25 930 321</b>
Charges de personnel	23	(7 505 234)	(6 771 321)
Autres charges d'exploitation	24	(4 553 165)	(4 167 101)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(888 792)	(2 061 152)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	25 470	(459 670)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	27	(1 316 881)	(1 264 825)
Dotations aux provisions pour risques divers	28	20 147	(140 682)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>14 794 873</b>	<b>11 065 570</b>
Autres gains ordinaires	29	542 368	632 413
Autres pertes ordinaires	30	(470 228)	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>14 867 013</b>	<b>11 697 984</b>
Reprises sur provisions pour impôt différé		51 914	51 914
Impôt sur les bénéfices	31	(3 186 145)	(2 480 840)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>11 732 781</b>	<b>9 269 058</b>
<b>Résultat par action</b>	18	<b>1,364</b>	<b>1,102</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre	
		2014	2013
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	32	374 464 311	350 150 222
Décaissements pour financement de contrats de leasing	33	(324 182 099)	(345 057 184)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	34	(13 279 926)	(10 995 476) *
Intérêts payés	35	(27 572 544)	(26 255 663)
Impôts et taxes payés	36	(10 944 765)	(8 489 278)
Autres flux de trésorerie	37	6 182 397	5 049 074
		<u>4 667 375</u>	<u>(35 598 305) *</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 075 061)	(1 516 947)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	16 550	191 657
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(4 008 575)	(5 651 537) *
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	1 248 327	3 781 429 *
		<u>(3 818 759)</u>	<u>(3 195 398) *</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	18	-	22 000 000
Dividendes et autres distributions	42	(8 297 590)	(6 997 915)
Encaissements provenant des emprunts	13	347 394 514	287 338 674
Remboursement d'emprunts	13	(318 213 245)	(263 757 227)
Flux liés au financement à court terme	13	(10 000 000)	(6 600 000)
		<u>10 883 680</u>	<u>31 983 532</u>
<b>Variation de trésorerie</b>			
		<u>11 732 295</u>	<u>(6 810 171)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	(8 084 157)	(1 273 986)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	43	3 648 138	(8 084 157)

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1<sup>er</sup> Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1<sup>ère</sup> tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2<sup>ème</sup> tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3<sup>ème</sup> tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars, divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

## NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

### 2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

### 2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

### 2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

## 2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

### 2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(\*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.



## **2-4-2 Provision à caractère individuel :**

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

### **2-4-2.1 Les garanties reçues**

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

### **2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing**

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- |                       |   |  |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard   | : | Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge |
| . Immeubles           | : | Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

### **2-4-3 Provision à caractère général :**

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
  - Agriculture
  - Industrie manufacturière
  - BTP
  - Autres industries
  - Tourisme

- Promotion immobilière
- Commerce
- Autres services

2. Pour chaque groupe de créance  $i$ , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2009 à 2013 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$\text{TMMgi} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe  $i$  : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe  $i$  devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances  $i$  ;
- $n$  : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2014. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FSgi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2014}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2013}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$\text{TPMgi} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances  $i$ .

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe  $i$  (en %) selon la formule suivante:

$$\text{PCgi} = \text{Engagements } gi \text{ 0 et 1} \times \text{TMMgi} \times \text{FSgi} \times \text{TPMgi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtient par la sommation des PCgi.

## 2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

## **2-6 Portefeuille titres**

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

## **2-7 Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

## **2-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères**

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15

## **2-9 Impôts sur les bénéfices**

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

## 2-10 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

## 2-11 Faits saillants

1- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Octobre 2014 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 502 KDT, dont 493 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

2- La Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie, qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a été soumise à un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle était soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à Tunisie Leasing en Octobre 2014 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes pour un montant de 413 KDT, dont 98 KDT de pénalités.

Tunisie Leasing a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

3- La société a fait l'objet d'un contrôle social, au titre des cotisations auxquelles elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Une notification des résultats de la vérification sociale a été adressée à la société en novembre 2014 et ayant pour effet de lui réclamer un complément de cotisations pour un montant de 1 039 KDT, dont 294 KDT de pénalités.

Le dénouement de cette opération a eu lieu sans recours juridictionnel et a eu pour effet de ramener le montant réclamé en principal à 470 KDT, qui a été payé en décembre 2014 sans pénalités.

### **NOTE 3 : CHANGEMENTS DE METHODES DE PRESENTATION**

Par rapport au 31 décembre 2013, les états financiers au 31 décembre 2014 traduisent des changements de méthodes de présentation du bilan et de l'état de flux de trésorerie. En effet, les prêts au personnel et les dépôts et cautionnements versés, présentés en 2013 parmi le portefeuille d'investissement, ont été reclassés en 2014 au niveau des autres actifs. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2013	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(1 994 789)	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Autres actifs	1 994 789	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(580 358)	Prêts accordés au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	580 358	Prêts accordés au personnel
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(202 622)	Dépôts et cautionnements versés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	202 622	Dépôts et cautionnements versés
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	(469 499)	Remboursement des prêts au personnel

#### NOTE 4 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>
- Banques	3 863 693	410 709
- Caisses	15 109	12 245
<b><u>Total</u></b>	<b><u>3 878 802</u></b>	<b><u>422 954</u></b>

#### NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>
- Créances de leasing (encours financiers)	573 268 907	555 367 526
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	453 389	624 580
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	3 664 637	11 450 620
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>577 386 933</u></b>	<b><u>567 442 726</u></b>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 193 509)	(15 295 284)
- Provisions collectives	(2 200 000)	(2 000 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 890)	(6 589)
<b><u>Total des provisions</u></b>	<b><u>(17 400 399)</u></b>	<b><u>(17 301 873)</u></b>
<b><u>Soldes nets</u></b>	<b><u>559 986 534</u></b>	<b><u>550 140 853</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 Décembre 2013</b>	<b><u>550 140 853</u></b>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	284 186 981
- Relocations	1 911 514
<u>Retraits de la période</u>	
-Remboursement des créances échues	(261 468 176)
-Remboursement anticipé de créances	(11 602 170)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(1 699 924)
-Relocations	(1 384 020)
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classés	(5 664 661)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(200 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classés	5 766 136

### 5.1 : Analyse par secteur d'activité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<b>31 décembre</b>	
	<b><u>2014</u></b>	<b><u>2013</u></b>
Agriculture	25 316 358	21 493 914
Bâtiments TP	68 371 970	62 669 597
<b>Industrie</b>		
Agro-alimentaire	27 261 597	29 391 314
Chimie	16 352 077	17 753 039
Energie	421 362	501 645
Textile	15 098 650	13 087 803
Mines	31 369	87 471
Autres industries	93 098 985	91 654 374
<b>Tourisme</b>		
Hôtellerie	1 986 764	2 561 108
Agences de voyage	4 144 703	3 951 204
Location de voiture	35 380 970	35 936 724
Autres Tourisme	5 846 837	6 142 522
<b>Commerce et service</b>		
Commerce	136 988 123	128 469 811
Transport	35 372 044	42 561 332
Audio-visuel	396 958	601 258
Professions libérales	42 431 342	36 676 551
Autres Services	68 886 824	73 903 059
<b>Total</b>	<b><u>577 386 933</u></b>	<b><u>567 442 726</u></b>

## 5.2 : Analyse par type de matériel

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Matériel de transport léger	210 413 372	189 222 327
Matériel de transport léger Utilitaire	49 339 323	47 274 041
Matériel de transport lourd	59 528 256	61 001 775
Matériel BTP	72 338 080	76 907 083
Equipement industriel	68 970 505	66 427 398
Equipement informatique	4 021 356	4 598 908
Autres	47 591 236	54 092 500
<b>Sous total</b>	<b>512 202 127</b>	<b>499 524 033</b>
Immeubles de bureaux	30 622 978	31 195 322
Immeubles industriels ou commerciaux	34 561 828	36 723 371
<b>Total</b>	<b>577 386 933</b>	<b>567 442 726</b>

## 5.3 : Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Paiements minimaux sur contrats actifs	633 812 323	612 859 193
A recevoir dans moins d'1 an	251 978 325	240 913 157
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	370 336 990	362 264 350
A recevoir dans plus de 5 ans	11 497 008	9 681 686
Produits financiers non acquis	81 455 179	76 420 356
Encours contrats actifs (1)	552 357 144	536 438 837
A recevoir dans moins d'1 an	211 533 999	203 187 616
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	330 376 237	324 405 986
A recevoir dans plus de 5 ans	10 446 908	8 845 235
Créances en cours (2)	3 664 637	11 450 620
Créances échues (3)	453 389	624 580
Contrats suspendus (contentieux) (4)	20 911 763	18 928 689
<b>Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>577 386 933</b>	<b>567 442 726</b>



## NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
<b><u>Clients ordinaires</u></b>		
- Impayés	11 347 071	9 522 594
- Intérêts de retard à facturer	86 044	50 000
<b>Montant brut</b>	<b>11 433 115</b>	<b>9 572 594</b>
A déduire :		
- Provisions	(901 226)	(522 254)
- Produits réservés (*)	(1 669 538)	(1 109 991)
<b>Montant net</b>	<b>8 862 351</b>	<b>7 940 349</b>
<b><u>Clients litigieux</u></b>		
- Impayés	13 074 278	12 544 691
- Créances radiées	148 558	148 558
<b>Montant brut</b>	<b>13 222 836</b>	<b>12 693 249</b>
A déduire :		
- Provisions	(10 658 921)	(10 144 544)
- Produits réservés	(2 344 212)	(2 345 536)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<b>Montant net</b>	<b>71 145</b>	<b>54 611</b>
-Agiors réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(3 191)
<b>Solde créances de leasing : Impayés</b>	<b>8 931 457</b>	<b>7 991 769</b>

(\*) Dont 1 024 247 DT des agios réservés sur des créances ordinaires.

**NOTE 6 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (suite)**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains			
Encours financiers	492 314 160	62 174 038	1 975 727	1 317 909	19 605 099	577 386 933
Impayés (1)	2 431 840	6 798 512	1 066 721	1 012 215	13 112 062	24 421 349
Avances et acomptes reçus (*)	(4 273 578)	(68 852)		(1 864)	(1 794 360)	(6 138 654)
Produits à recevoir	86 044					86 044
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>490 558 466</b>	<b>68 903 697</b>	<b>3 042 448</b>	<b>2 328 260</b>	<b>30 922 800</b>	<b>595 755 672</b>
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)			0,51%	0,39%	5,44%	
			<b>6,33%</b>			
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	18 018 742	227 161	-	-	-	18 245 903
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>508 577 208</b>	<b>69 130 858</b>	<b>3 042 448</b>	<b>2 328 260</b>	<b>30 922 800</b>	<b>614 001 576</b>
Produits réservés	-	-	254 820	382 269	2 354 453	2 991 542
Provisions affectées sur les impayés	-	-	410 324	461 319	10 688 504	11 560 147
Provisions affectées sur les encours	-	-	6 525	426 163	14 760 821	15 193 509
<b>TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>671 669</b>	<b>1 269 751</b>	<b>27 803 778</b>	<b>29 745 198</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>508 577 208</b>	<b>69 130 858</b>	<b>2 370 778</b>	<b>1 058 509</b>	<b>3 119 023</b>	<b>584 256 377</b>
<b>Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)</b>			<b>22,08%</b>	<b>54,49%</b>	<b>84,98%</b>	
			<b>78,09%</b>			

(\*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2014 à 6,33% contre 6,10% au 31 Décembre 2013.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2014 à 78,09% contre 79,74% au 31 Décembre 2013.

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse des titres de placement se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Tunisie SICAV	463 049	21 764
POULINA G H	69 600	69 600
STAR	200 100	200 100
BH	56 395	56 395
Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
<u>Montant brut</u>	<u>1 289 164</u>	<u>847 879</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(309 719)	(335 189)
<u>Montant net</u>	<u>979 445</u>	<u>512 690</u>

## NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Titres de participation	40 418 811	40 040 281
Titres immobilisés	11 376 715	10 543 515
Avances sur acquisitions de titres	6 214 235	5 510 920
<u>Montant brut</u>	<u>58 009 761</u>	<u>56 094 716 *</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(5 444 800)	(6 743 600)
<u>Montant libéré</u>	<u>52 564 961</u>	<u>49 351 116 *</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 124 806)	(1 124 806)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
<u>Montant net</u>	<u>51 296 745</u>	<u>48 082 900 *</u>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2013</u>	40 040 281	33 296 681	6 743 600
<b>Libérations de l'exercice</b>			
- Amen Finance Company	-	1 250 000	(1 250 000)
- FCPR Tuninvest Croissance	-	48 800	(48 800)
<b>Additions de l'exercice</b>			
- Amen Santé	173 160	173 160	-
- Taysir Microfinance	333 300	333 300	-
<b>Cessions de l'exercice</b>			
- Tunisie Valeurs	(127 930)	(127 930)	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2014</u>	<u>40 418 811</u>	<u>34 974 011</u>	<u>5 444 800</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2013</u>	10 543 515	10 543 515	-
<b>Additions de l'exercice</b>			
- Société Almes	1 500 000	1 500 000	-
<b>Cessions de l'exercice</b>			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
- Société Touristique "OCEANA"	(166 800)	(166 800)	-

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<b><u>Entreprises liées</u></b>								
Tunisie LLD	2 486	100,000	21,600	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,300	16,279	10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	4,859	2 768 373			1999/2010	56,98%
<b>Total Entreprises liées</b>				<b>13 487 552</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b><u>Entreprises associées</u></b>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	28 769	100,000	103,923	2 989 769			1991/92/96/98/2004/2012	28,77%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
<b>Total Entreprises associées</b>				<b>3 992 203</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b><u>Autres</u></b>								
S.P.C.S	149 990	10,000	10,000	1 499 900			2009	13,64%
S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	100,000	8 400			2010	0,23%
Amen Santé	65 401	10,000	10,000	654 010			2009/2010/2013/2014	1,40%
Alios Finance	44 762	18,160	18,160	812 886			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	3 750 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	8 333	100,000	100,000	833 300			2013/2014	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 694 800		2013	11,60%
Ennaki	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 074 806	2012	1,30%
<b>Total Autres</b>				<b>22 939 056</b>	<b>5 444 800</b>	<b>1 124 806</b>		
<b>Total Titres de participation</b>				<b>40 418 811</b>	<b>5 444 800</b>	<b>1 124 806</b>		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	10,000	100 000			2008	(*)
* M.B.G	10 000	100,000	100,000	1 000 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,500	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,000	666 700			2009	
* Société YASMINE	400 000	10,000	10,000	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,000	10,000	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	100,000	3 500 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,000	10,000	1 500 000			2014	(*)
				<b>11 376 715</b>	<b>-</b>	<b>143 410</b>		

(\*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**  
(Montants exprimés en dinars)

**NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	5 377 505	294 484	-	-	5 671 989	3 816 702	599 266	-	4 415 967	1 256 021
Logiciels en cours		173 935	92 400	-	-	266 335	-	-	-	-	266 335
<b>TOTAUX</b>		<b>5 551 440</b>	<b>386 884</b>	-	-	<b>5 938 324</b>	<b>3 816 702</b>	<b>599 266</b>	-	<b>4 415 967</b>	<b>1 522 356</b>

**NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 236 071	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	5 411 025	-	1 187 534	-	6 598 559	712 218	312 781	-	1 025 000	5 573 560
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	743 773	-	-	27 800	715 973	175 087	121 547	27 800	268 834	447 139
Mobilier de bureau	10%	979 432	72 576	-	-	1 052 008	726 257	42 956	-	769 213	282 795
Matériel informatique	33%	1 797 768	160 048	-	-	1 957 816	1 687 367	82 622	-	1 769 989	187 827
Installations générales	10%	1 927 815	73 155	-	-	2 000 970	791 892	157 709	-	949 601	1 051 369
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		805 136	382 398	(1 187 534)	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>		<b>13 931 690</b>	<b>688 177</b>	-	<b>27 800</b>	<b>14 592 067</b>	<b>4 123 491</b>	<b>717 615</b>	<b>27 800</b>	<b>4 813 306</b>	<b>9 778 761</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

## NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Frais d'émission des emprunts	1 344 991	922 269
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 232	7 514
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomp	1 383 943	1 816 215
- Prêts au personnel	1 584 728	1 473 582 *
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	459 862	311 805 *
- Dépôts et cautionnements versés	26 427	228 879 *
- Avances et acomptes au personnel	55 495	46 163
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798
- Compte courant Tunisie Factoring	135 760	-
- Compte courant Tunisie LLD	78 481	36 439
- Compte courant MLA	327 240	327 240
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	378 522	492 665
- Créance sur cession de titres immobilisés	-	365 000
- Projet ALIOS	460 198	761 108
- Produits à recevoir des tiers	2 337 422	1 792 410
- Produits à recevoir sur contrats de portages	-	124 270
- Compte d'attente	756 812	445 172
- Charges constatées d'avance	524 427	263 534
<b>Total brut</b>	<b>10 197 510</b>	<b>9 750 236 *</b>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596) *
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880) *
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(184 169)	(197 964)
<b>Total net</b>	<b>9 552 440</b>	<b>9 091 371 *</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

**NOTE 11 : AUTRES ACTIFS (SUITE)**

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**

**AU 31 Décembre 2014**

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	2 999 904	859 174	3 859 078	2 077 635	436 452	2 514 087	1 344 991
<b>TOTAUX</b>		<b>2 999 904</b>	<b>859 174</b>	<b>3 859 078</b>	<b>2 077 635</b>	<b>436 452</b>	<b>2 514 087</b>	<b>1 344 991</b>



## NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Banques, découverts	230 664	8 507 111
<b><u>Total</u></b>	<b><u>230 664</u></b>	<b><u>8 507 111</u></b>

## NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales	111 354 802	119 494 260
- Banques étrangères	92 713 260	58 650 533
- Emprunts obligataires	226 550 000	223 292 000
- Billets de trésorerie	29 500 000	39 500 000
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b><u>460 118 061</u></b>	<b><u>440 936 793</u></b>
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 713 714	863 428
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 822 127	536 394
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 218 264	7 115 515
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	3 675	68 133
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b><u>11 757 780</u></b>	<b><u>8 583 470</u></b>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>471 875 842</u></b>	<b><u>449 520 263</u></b>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

**NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b><u>BANQUES LOCALES</u></b>	<u>119 494 260</u>	<u>233 500 000</u>	<u>241 639 458</u>	<u>111 354 802</u>	<u>24 562 500</u>	<u>86 792 302</u>
* AMEN BANK 2012	1 597 157	-	1 597 157	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	14 062 500	-	3 750 000	10 312 500	6 562 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	11 584 603	-	5 792 301	5 792 302	-	5 792 302
* AMEN BANK 2014/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/2	-	15 000 000	15 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/3	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* AL BARAKA BANK	25 000 000	130 000 000	110 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* CITIBANK	9 000 000	11 500 000	20 500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2009	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2010	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	9 000 000	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	500 000	-	500 000	-	-	-
* BIAT 2009/2	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
* BIAT 2010	3 000 000	-	2 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* BIAT 2011	2 500 000	-	2 500 000	-	-	-
* BIAT 2013/1	9 000 000	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	3 750 000	-	2 500 000	1 250 000	-	1 250 000
* A.B.C TUNISIE 2013/1	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/2	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/3	9 500 000	-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/2	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* BTK 2013	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	-	53 000 000	41 000 000	12 000 000	-	12 000 000
<b><u>BANQUES ETRANGERES</u></b>	<u>58 650 533</u>	<u>52 704 514</u>	<u>18 641 787</u>	<u>92 713 260</u>	<u>79 821 385</u>	<u>12 891 875</u>
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	862 812	-	666 401	196 411	-	196 411
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	39 699 806	-	13 975 386	25 724 420	17 102 959	8 621 461
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	-	22 577 161	-	22 577 161	20 964 507	1 612 654
* PROPARCO	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* BIRD 2012	7 989 445	1 510 553	-	9 499 998	8 929 323	570 675
* BAD	5 944 071	-	-	5 944 071	5 944 071	-
* BERD	-	11 600 500	-	11 600 500	11 600 500	-
* SANAD	-	17 016 300	-	17 016 300	15 125 626	1 890 674
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>178 144 793</b>	<b>286 204 514</b>	<b>260 281 245</b>	<b>204 068 062</b>	<b>104 383 885</b>	<b>99 684 177</b>

**NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>						
* Emprunt obligataire 2008 III	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 II	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	26 482 000	-	3 518 000	22 964 000	16 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	2 930 000	17 070 000	14 140 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	30 000 000	-	2 484 000	27 516 000	25 032 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	18 810 000	1 190 000	-	20 000 000	18 234 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	-	30 000 000	-	30 000 000	26 702 000	3 298 000
* Emprunt obligataire 2014 II	-	30 000 000	-	30 000 000	27 620 000	2 380 000
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>223 292 000</b>	<b>61 190 000</b>	<b>57 932 000</b>	<b>226 550 000</b>	<b>168 692 000</b>	<b>57 858 000</b>
<b><u>AUTRES EMPRUNTS</u></b>						
* BILLETS DE TRESORERIE	39 500 000	114 600 000	124 600 000	29 500 000	3 000 000	26 500 000
<b>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS</b>	<b>39 500 000</b>	<b>114 600 000</b>	<b>124 600 000</b>	<b>29 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>26 500 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>440 936 793</b>	<b>461 994 514</b>	<b>442 813 245</b>	<b>460 118 062</b>	<b>276 075 885</b>	<b>184 042 177</b>

#### NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Avances et acomptes reçus des clients	6 138 654	8 128 551
- Dépôts et cautionnements reçus	6 766 456	6 008 988
<u>Total</u>	<u>12 905 110</u>	<u>14 137 539</u>

#### NOTE 15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
<u>Fournisseurs d'exploitation</u>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	141 658	396 606
- Factures non parvenues	589 492	668 147
<u>Sous total</u>	<u>731 150</u>	<u>1 064 753</u>
<u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u>		
- Factures d'achats	1 592 822	2 726 030
- Effets à payer	19 584 970	16 330 071
- Factures non parvenues	1 155 228	2 257 220
- Retenues de garantie	276 005	181 133
<u>Sous total</u>	<u>22 609 025</u>	<u>21 494 454</u>
<b><u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u></b>	<b><u>23 340 176</u></b>	<b><u>22 559 208</u></b>

#### NOTE 16 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour passifs et charges se détaillent par nature comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Diverses provisions pour risques	1 181 771	1 188 123
<b><u>Total des provisions</u></b>	<b><u>1 181 771</u></b>	<b><u>1 188 123</u></b>

## NOTE 17 : AUTRES

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Personnel, rémunérations dues	3 703	138 186
- Personnel, provisions pour congés payés	546 478	415 144
- Personnel, autres charges à payer	578 615	516 530
- Etat, retenues sur salaires	121 157	147 957
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	558 693	496 262
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	37 800	81 936
- Etat, impôts sur les bénéfices	1 292 366	239 857
- Etat, TVA à payer	622 471	217 973
- Etat, autres impôts et taxes à payer	20 125	9 505
- Actionnaires, dividendes à payer	16 513	14 103
- Avances sur titres immobilisés	301 878	270 000
- C.N.S.S	355 613	381 502
- Autres comptes créditeurs	1 095 363	1 256 087
- Diverses charges à payer	-	9 425
- Charges à payer sur contrats de portage	774 031	1 076 955
- Produits constatés d'avance	33 943	41 677
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	103 828	155 741
<b><u>Total</u></b>	<b><u>6 462 576</u></b>	<b><u>5 468 839</u></b>

## NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Capital social	(A) 43 000 000	41 500 000
- Réserve légale	(B) 4 300 000	4 150 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	11 161 525	9 492 000
- Réserve affectée à l'augmentation du capital	(A) 2 000 000	3 500 000
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A) 39 500 000	39 500 000
- Boni de fusion	990 155	990 155
- Résultats reportés	10 250 212	11 100 679
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>	<b>114 978 735</b>	<b>114 009 677</b>
Résultat de la période	11 732 781	9 269 058
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(D) 126 711 516</b>	<b>123 278 735</b>
<b>Résultat par action:</b>		
Résultat de la période (1)	11 732 781	9 269 058
Nombre d'actions (2)	8 600 000	8 413 889
Résultat par action (1) / (2)	(C) 1,364	1,102

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2014 à

D : 65.678.735 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale de réinvestissement	11 161 525
- Autres réserves	3 776 843
- Prime d'émission	39 500 000
- Boni de fusion	990 155
- Résultats reportés	10 250 212

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**ARRETE AU 31 Décembre 2014**  
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2012</b>	<b>35 000 000</b>	<b>22 500 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>990 155</b>	-	<b>6 992 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>14 793 245</b>	<b>11 457 434</b>	<b>99 009 677</b>
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000	17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000			(5 000 000)		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013			650 000			2 500 000		8 307 434	(11 457 434)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat au 31 décembre 2013									9 269 058	9 269 058
<b>Solde au 31 Décembre 2013</b>	<b>41 500 000</b>	<b>39 500 000</b>	<b>4 150 000</b>	<b>990 155</b>	<b>3 500 000</b>	<b>9 492 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>11 100 679</b>	<b>9 269 058</b>	<b>123 278 735</b>
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)					-
Libération de réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par l'AGO du 05/06/2014						(533 600)		533 600		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014			150 000			2 203 125		6 915 933	(9 269 058)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013								(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat au 31 décembre 2014									11 732 781	11 732 781
<b>Solde au 31 Décembre 2014</b>	<b>43 000 000</b>	<b>39 500 000</b>	<b>4 300 000</b>	<b>990 155</b>	<b>2 000 000</b>	<b>11 161 525</b>	<b>3 776 843</b>	<b>10 250 212</b>	<b>11 732 781</b>	<b>126 711 516</b>

**NOTE 19 : REVENUS DE LEASING**

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre	
	2014	2013
Intérêts conventionnels	50 187 078	45 362 465
Intérêts intercalaires	395 709	642 809
Intérêts de retard	1 826 462	1 509 478
<b><u>Total intérêts de crédits bail</u></b>	<b><u>52 409 250</u></b>	<b><u>47 514 752</u></b>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(752 647)	(495 686)
. Intérêts de retard	(1 141 923)	(1 013 032)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	592 416	497 948
. Intérêts de retard antérieurs	745 082	533 577
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	<b><u>(557 072)</u></b>	<b><u>(477 193)</u></b>
<b><u>Total des revenus de leasing</u></b>	<b><u>51 852 178</u></b>	<b><u>47 037 559</u></b>

**NOTE 20 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31 décembre	
	2014	2013
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	160 477	213 585
- Commissions d'assurance	678 331	536 957
<b><u>Total des autres produits d'exploitation</u></b>	<b><u>838 808</u></b>	<b><u>750 542</u></b>



## NOTE 21 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Intérêts des emprunts obligataires	14 314 841	12 334 957
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	8 534 630	6 775 700
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 092 055	3 201 205
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	436 452	440 058
<b><u>Total des charges financières des emprunts</u></b>	<b><u>27 377 978</u></b>	<b><u>22 751 920</u></b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	981 774	1 225 458
- Intérêts sur opérations de financement	1 817 078	2 165 596
- Pénalités fiscales et sociales	967	5 391
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	270 762	282 000
- Gains de change	(194 749)	(25 380)
- Pertes de change	26 069	-
- Autres	117	912
<b><u>Total des autres charges financières</u></b>	<b><u>2 902 017</u></b>	<b><u>3 653 977</u></b>
<b><u>Total général</u></b>	<b><u>30 279 995</u></b>	<b><u>26 405 897</u></b>

## NOTE 22 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Produits des participations	6 169 860	3 212 023
- Produits des titres Immobilisés	286 756	250 610
- Revenus des autres créances immobilisées	79 624	76 870
- Produits nets sur cession de titres de placements	9 376	13 535
- Produits nets sur cessions de titres de participation	56 720	995 079
<b><u>Total</u></b>	<b><u>6 602 336</u></b>	<b><u>4 548 117</u></b>

## NOTE 23 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Salaires et compléments de Salaires	5 163 841	4 987 328
- Bonus	600 000	550 000
- Indemnités représentatives de frais	205 571	186 018
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 073 831	962 288
- Autres charges sociales	461 991	85 687
<b><u>Total</u></b>	<b><u>7 505 234</u></b>	<b><u>6 771 321</u></b>

## NOTE 24 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Achat de matières et fournitures	92 057	86 647
<b><u>Total des achats</u></b>	<b>92 057</b>	<b>86 647</b>
- Locations	164 517	159 470
- Charges locatives et de copropriété	162 281	124 081
- Entretien et réparations	320 312	355 177
- Primes d'assurances	83 026	59 692
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	567 484	480 832
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b>1 297 620</b>	<b>1 179 252</b>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 100 392	864 040
- Publicités, publications, relations publiques	248 577	273 266
- Déplacements, missions et réceptions	693 521	668 987
- Frais postaux et de télécommunications	279 661	322 819
- Services bancaires et assimilés	246 182	396 232
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b>2 568 333</b>	<b>2 525 344</b>
- Jetons de présence	64 800	64 800
- Frais du contentieux	-	1 314
- Autres	14 759	17 978
<b><u>Total des charges diverses</u></b>	<b>79 559</b>	<b>84 092</b>
- Impôts et taxes sur rémunérations	158 573	143 723
- Contribution conjoncturelle	189 144	-
- T.C.L	134 699	112 977
- Droits d'enregistrement et de timbres	33 178	35 065
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b>515 595</b>	<b>291 765</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>4 553 165</b>	<b>4 167 101</b>

## NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	31 décembre	
	2014	2013
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	9 296 855	7 705 870
- Dotations aux provisions additionnelles	200 000	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(8 491 030)	(5 644 718)
- Créances radiées	13 950	7 133
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(13 950)	(7 133)
- Encaissement sur créances radiées	(117 033)	-
<b><u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u></b>	<b>888 792</b>	<b>2 061 152</b>

## NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2014	2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	8 157	68 675
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	392 889
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(33 627)	(1 894)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>(25 470)</u></b>	<b><u>459 670</u></b>

## NOTE 27 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2014	2013
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	599 266	570 396
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	717 615	694 429
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 316 881</u></b>	<b><u>1 264 825</u></b>

## NOTE 28 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2014	2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	69 478
- Dotations aux provisions pour risques et charges	630 000	85 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 796)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(636 352)	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>(20 147)</u></b>	<b><u>140 682</u></b>

## NOTE 29 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	16 550	86 184
- Produits sur assistance technique MLA	402 100	402 038
- Autres produits	123 718	144 191
<b><u>Total</u></b>	<b><u>542 368</u></b>	<b><u>632 413</u></b>

### NOTE 30 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Redressement de la part de la CNSS	470 228	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>470 228</u></b>	<b><u>-</u></b>

### NOTE 31 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 décembre	
	2014	2013
Bénéfice comptable	14 867 013	11 697 984
A réintégrer		
- Dotations aux provisions comptables	10 135 012	8 321 912
- Charges financières relatives au portage MLA	270 762	282 000
- Plus Value de fusion	173 046	173 046
- Diverses charges non déductibles	327 564	107 742
- Provisions fiscales constituées en 2011/2010 pour affaires douteuses	3 356 304	4 777 478
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	650 147	13 796
- Dividendes	4 514 966	3 110 215
- Reprises sur provisions fiscales constituées en 2011/2010 pour affaires douteuses	3 356 304	4 777 478
<b><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></b>	<b><u>20 608 283</u></b>	<b><u>17 458 673</u></b>
Provisions pour créances douteuses	9 496 855	7 705 870
Provisions pour dépréciation de titres cotés	8 157	461 564
<b><u>Bénéfice fiscal</u></b>	<b><u>11 103 271</u></b>	<b><u>9 291 239</u></b>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	2 000 000	2 203 125
<b><u>Base imposable</u></b>	<b><u>9 103 271</u></b>	<b><u>7 088 114</u></b>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	3 186 145	2 480 840
Impôt sur les sociétés	3 186 145	2 480 840
- Acomptes provisionnels payés	(1 891 445)	(2 208 831)
- Retenues sur placements	(2 334)	(10 467)
- Avances d'impôts sur importation	-	(21 685)
<b><u>Impôt à payer (report)</u></b>	<b><u>1 292 366</u></b>	<b><u>239 857</u></b>

**NOTE 32 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS**

		31 décembre	
		2014	2013
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	22 117 285	19 359 261
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	(24 507 393)	(22 117 285)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	(8 128 551)	(7 834 473)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	6 138 654	8 128 551
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	(527 494)	(391 367)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	(6 008 988)	(6 378 928)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	6 766 456	6 008 988
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	(3 167 333)	(2 917 677)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	3 252 829	3 167 333
- TVA collectées	+	51 085 768	47 304 402
- Loyers encaissés	+	312 050 963	289 284 273
- Intérêts de retard	+	1 826 462	1 509 478
- Créances virées en Pertes	-	(13 950)	(7 133)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	1 699 924	1 773 108
- Encaissement sur créances radiées	+	117 033	-
- Remboursements anticipés	+	11 602 170	13 048 106
- Produits sur Cessions anticipées	+	160 477	213 585
<b><u>Encaissements reçus des clients</u></b>		<b><u>374 464 311</u></b>	<b><u>350 150 222</u></b>

**NOTE 33 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING**

		31 décembre	
		2014	2013
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	21 494 454	17 392 878
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	(22 609 025)	(21 494 454)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	(1 816 215)	(355 280)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	1 383 943	1 816 215
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	284 186 981	305 694 328
- TVA sur Investissements	+	41 541 962	42 003 497
<b><u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u></b>		<b><u>324 182 099</u></b>	<b><u>345 057 184</u></b>

## NOTE 34 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31 décembre	
		2014	2013
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	-	(7 514)	(7 514)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	+	7 232	7 514
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(46 163)	(19 815)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	55 495	46 163
- Charges constatées d'avance en début de période	-	(263 534)	(559 324)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	524 427	263 534
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	1 064 753	788 247
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(731 150)	(1 064 753)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	138 186	2 585
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	(3 703)	(138 186)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	415 144	648 848
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	(546 478)	(415 144)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	516 530	469 098
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	(578 615)	(516 530)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	147 957	99 432
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	(121 157)	(147 957)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	496 262	417 138
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	(558 693)	(496 262)
- C.N.S.S en début de période	+	381 502	332 073
- C.N.S.S en fin de période	-	(355 613)	(381 502)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	9 425	185 000
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	-	(9 425)
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	+	1 076 955	794 955
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(774 031)	(1 076 955)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	658 256	580 358 *
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(399 053)	(469 498) *
- Dépôts et cautionnements versés	+ ou -	(202 452)	202 622 *
- TVA, payées sur biens et services	+	833 154	814 117
- Charges de personnel	+	7 505 234	6 771 321
- Autres charges d'exploitation	+	4 553 165	4 167 101
- Impôts et taxes	-	(515 595)	(291 765)
<b><u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u></b>		<b><u>13 279 926</u></b>	<b><u>10 995 476</u></b> *

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

**NOTE 35 : INTERETS PAYES**

		31 décembre	
		2014	2013
- Frais d'émission d'emprunt	+	859 174	426 913
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	81 936	36 932
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	(37 800)	(81 936)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	7 115 515	6 124 078
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	(8 218 264)	(7 115 515)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	863 428	1 658 113
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	(1 713 714)	(863 428)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	536 394	643 310
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	(1 822 127)	(536 394)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	68 133	65 886
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	(3 675)	(68 133)
- Charges financières	+	30 279 995	26 405 897
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(436 452)	(440 059)
		<b><u>27 572 544</u></b>	<b><u>26 255 663</u></b>

**Intérêts payés****NOTE 36 : IMPOTS ET TAXES PAYES**

		31 décembre	
		2014	2013
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ ou -	239 857	940 043
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	+ ou -	(1 292 366)	(239 857)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	9 505	33 267
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	(20 125)	(9 505)
- TVA payées	+	8 306 154	4 992 725
- Impôts et taxes	+	515 595	291 765
- Impôts sur les bénéfices	+	3 186 145	2 480 840
		<b><u>10 944 765</u></b>	<b><u>8 489 278</u></b>

**Impôts et taxes payés**

**NOTE 37 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE**

	31 décembre		
	2014	2013	
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	1 792 410	2 468 473
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	(2 337 422)	(1 792 410)
- Produits à recevoir sur contrats de portages en début de période	+	124 270	130 982
- Produits à recevoir sur contrats de portages en fin de période	-	-	(124 270)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	492 665	430 805
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	(378 522)	(492 665)
- Projet ALIOS en début de période	+	761 108	-
- Projet ALIOS en fin de période	-	(460 198)	(761 108)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	+	-	-
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	-	(135 760)	-
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	+	36 439	31 905
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	-	(78 481)	(36 439)
- Compte courant MLA en début de période	+	327 240	257 761
- Compte courant MLA en fin de période	-	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	+	23 174	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	(23 174)
- Clients en attente de facturation en début de période	+	445 172	479 249
- Clients en attente de facturation en fin de période	-	(756 812)	(445 172)
- Placements en titres en début de période	+	347 859	326 095
- Placements en titres en fin de période	-	(789 144)	(347 859)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	(1 256 087)	(641 346)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	1 095 363	1 256 087
- Produits des placements	+	6 602 336	4 548 117
- Plus values sur cession des titres d'investissement	-	(56 720)	(995 079)
- Autres produits d'exploitation	+	678 331	536 957
- Autres gains ordinaires	+	525 818	546 229
- Autres pertes ordinaires	-	(470 228)	-
<b><u>Autres flux de trésorerie</u></b>		<b><u>6 182 397</u></b>	<b><u>5 049 074</u></b>



**NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	31 décembre	
	2014	2013
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	- (928 886)	(741 196)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	+ -	928 886
- Transferts d'immobilisations	+ 805 136	-
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 386 884	476 401
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 811 927	860 081
- Régularisation TVA sur transfert d'immobilisations corporelles	- -	(7 225)
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b><u>1 075 061</u></b>	<b><u>1 516 947</u></b>

**NOTE 39 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	31 décembre	
	2014	2013
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ -	105 473
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+ 16 550	86 184
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b><u>16 550</u></b>	<b><u>191 657</u></b>

**NOTE 40 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31 décembre	
	2014	2013
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+ 1 805 260	2 044 910
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 1 500 000	2 500 000
- Avances sur acquisitions de Titres en début de période	- (5 510 920)	(4 404 293)
- Avances sur acquisitions de Titres en fin de période	+ 6 214 235	5 510 920
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>	<b><u>4 008 575</u></b>	<b><u>5 651 537</u></b> *

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

**NOTE 41 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31 décembre		
	2014	2013	
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	666 800	1 523 110
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	+	127 930	294 600
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	-	1 063 640
- Avances sur titres immobilisés en début de période	-	(270 000)	-
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	+	301 878	270 000
- Créance sur cession de titres immobilisés en début de période	+	365 000	-
- Créance sur cession de titres immobilisés en fin de période	-	-	(365 000)
- Plus values sur cession de titres de participations	+	56 720	995 079
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u></b>		<b><u>1 248 327</u></b>	<b><u>3 781 429</u></b> *

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

**NOTE 42 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

	31 décembre		
	2014	2013	
- Dividendes et tantièmes	+	8 300 000	7 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+	14 103	12 018
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	(16 513)	(14 103)
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>		<b><u>8 297 590</u></b>	<b><u>6 997 915</u></b>

**NOTE 43 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE**

	31 décembre		
	2014	2013	
- Banques	+	3 863 693	410 709
- Caisses	+	15 109	12 245
- Banques, découverts	-	(230 664)	(8 507 111)
<b><u>Liquidités et équivalents de liquidités</u></b>		<b><u>3 648 138</u></b>	<b><u>(8 084 157)</u></b>

**NOTE 44 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE**

En KDT	Inf à 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
<b>ACTIFS</b>									
Liquidités et équivalents de liquidités	3 879								3 879
Créances de Leasing	19 692	38 474	54 597	100 775	266 695	71 005	14 461		565 699
Portefeuille Titres de Placement	490	490							979
Portefeuille d'Investissement	1 541	500	625		3 317	4 650	21 684	18 980	51 297
Immobilisations incorporelles	50	100	150	300	922				1 522
Immobilisations Corporelles	58	117	175	350	1 400	2 100	5 579		9 779
Autres actifs	1 913	1 499	1 532	1 256	1 112	775	647	817	9 552
<b><u>Total</u></b>	<b>27 623</b>	<b>41 179</b>	<b>57 079</b>	<b>102 681</b>	<b>273 447</b>	<b>78 530</b>	<b>42 371</b>	<b>19 797</b>	<b>642 708</b>
<b>PASSIFS</b>									
Concours bancaires	231								231
Emprunts et Dettes Rattachés	21 583	81 695	56 995	35 543	147 073	92 891	36 096		471 876
Dettes envers la Clientèle	2 942	1 660	1 888	1 565	3 016	940	895		12 905
Fournisseurs et comptes rattachés	11 155	11 178	809	199					23 340
Provisions								1 182	1 182
Autres	1 998	2 294	579	129	1 464				6 463
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			8 600					118 112	126 712
<b><u>Total</u></b>	<b>37 908</b>	<b>96 826</b>	<b>68 871</b>	<b>37 436</b>	<b>151 553</b>	<b>93 831</b>	<b>36 991</b>	<b>119 294</b>	<b>642 708</b>
<b><u>Position nette</u></b>	<b>(10 285)</b>	<b>(55 646)</b>	<b>(11 791)</b>	<b>65 245</b>	<b>121 894</b>	<b>(15 301)</b>	<b>5 380</b>	<b>(99 496)</b>	<b>-</b>

## **NOTE 45 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

### **Tunisie Factoring (TF)**

#### **Cautions données**

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2014, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 2 000 KDT.

#### **Location du siège**

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du rez de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 266 248 DT au titre de l'exercice 2014.

### **Tunisie LLD**

#### **Engagement Leasing**

Au cours de l'exercice 2014, TL a mis en force 74 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 6 470 KDT.

La marge brute réalisée en 2014 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 827 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 11 498 KDT.

#### **Cautions données**

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2014, à 3 185 860 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de

Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2014, à 512 264 DT.

## **Location du siège**

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Ce contrat a pris fin en Mai 2014.

La TL a facturé à Tunisie Location Longue durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardienage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 39 237 DT au titre de l'exercice 2014.

## **Location de voitures**

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2014 sont au nombre de 20.

Les charges supportées au titre de l'année 2014 s'élèvent à 187 KDT.

## **Financement en billets de Trésorerie**

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée :

- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 26 Février 2014 et échéant le 25 Août 2014, au taux facial de 6,61%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 31 993 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Avril 2014 et échéant le 25 Décembre 2014, au taux facial de 6,72%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 42 879 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Décembre 2014 et échéant le 26 Août 2015, au taux facial de 6,93%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 534 DT.

## **Maghreb Leasing Algérie (MLA)**

### **Compte courant**

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2014 dans ce cadre, s'élèvent à 402 KDT.

## **Tunisie Valeurs**

### **Commissions**

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2014 s'élèvent à 537 KDT en HT.

## **Engagement leasing**

La marge brute réalisée en 2014 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 88 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 2 751 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

## **Financement en billets de Trésorerie**

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

- Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 15 Avril 2014 et échéant le 04 Juin 2014, au taux facial de 6,50%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 13 421 DT.
- Un billet de trésorerie de 4 000 000 DT, émis le 09 Juillet 2014 et échéant le 28 Aout 2014, au taux facial de 6,35%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 34 969 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 1er Septembre 2014 et échéant le 10 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 34 788 DT.
- Un billet de trésorerie de 2 000 000 DT, émis le 26 Décembre 2014 et échéant le 26 Mars 2015, au taux facial de 7,03%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 2 229 DT.

## **TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)**

### **Engagement leasing**

La marge brute réalisée en 2014 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 35 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 1 419 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

## **TUNISIE SICAV**

### **Financement en billets de trésorerie**

Tunisie Leasing a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 71 000 KDT.

Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 855 KDT.

## **Société Dar El Jeld**

### **Engagement leasing**

La marge brute réalisée en 2014 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 51 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 989 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 KDT.

## **AMEN BANK**

Au 31 décembre 2014, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie Leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 1 930 282 DT débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 16 104 802 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 2 240 378 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie

leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 2 643 444 DT.

## PGI HOLDING

### Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2014 s'élève à 150 KDT (HT).

### Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014
Avantages à court terme	259 665	-	282 863	78 000	278 951	77 000	109 800	109 800
Rémunérations brutes	220 000	-	248 000	78 000	247 000	77 000	-	-
Avantage en nature	39 665	-	34 863	-	31 951	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	109 800	109 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	25 536	-	3 436	-	-	-
	259 665	-	308 399	78 000	282 387	77 000	109 800	109 800

(1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présence ont été servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour D : 6 339 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien)
- Des jetons de présence ont été servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.

### NOTE 46 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2014**

### **Messieurs les Actionnaires de TUNISIE LEASING**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Mai 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 642 707 655 DT et un bénéfice net de 11 732 781 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers de la société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Paragraphes d'observation**

Nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôt, droits et taxes portant sur les exercices 2010, 2011 et 2012 et ayant abouti à la notification d'un redressement d'un montant de 1.9150 KDT.

La Société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.



Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant cette question.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 28 Avril 2015**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Etats financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2014**

**Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### *A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice*

1. Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel TL met à la disposition de TF une partie du rez de chaussée, le 3<sup>ème</sup> étage et une partie du 4<sup>ème</sup> étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114 546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.  
Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 266 248 DT au titre de l'exercice 2014.

2. Tunisie Leasing a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Valeurs dans laquelle elle détient 28,77% du capital :
  - Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 15 Avril 2014 et échéant le 04 Juin 2014, au taux facial de 6,50%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 13 421 DT.
  - Un billet de trésorerie de 4 000 000 DT, émis le 09 Juillet 2014 et échéant le 28 Août 2014, au taux facial de 6,35%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 34 969 DT.
  - Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 1<sup>er</sup> Septembre 2014 et échéant le 10 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 34 788 DT.
  - Un billet de trésorerie de 2 000 000 DT, émis le 26 Décembre 2014 et échéant le 26 Mars 2015, au taux facial de 7,03%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 2 229 DT.
3. Tunisie Leasing a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée dans laquelle elle détient 99,44% du capital :
  - Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 26 Février 2014 et échéant le 25 Août 2014, au taux facial de 6,61%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 31 993 DT.
  - Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Avril 2014 et échéant le 25 Décembre 2014, au taux facial de 6,72%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 42 879 DT.
  - Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Décembre 2014 et échéant le 26 Août 2015, au taux facial de 6,93%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 534 DT.

### B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2014 :

1. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring (TF), dans laquelle TL détient directement 56,98% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2014, l'encours des cautions données, s'élève à 2 000 000 DT.

2. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours de ces cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2014, à 3 185 860 DT.

3. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours de ces cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2014, à 512 264 DT.

4. Tunisie Leasing (TL) a conclu le 28 juin 2011 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), détenue à hauteur de 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage), un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007. En vertu de cet avenant, les honoraires de TL sont portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 € pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2014 dans ce cadre, s'élèvent à 402 100 DT.

5. Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Ce contrat a pris fin en mai 2014.

Tunisie Leasing a facturé à TLLD le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 39 237 DT au titre de l'exercice 2014.

6. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession des dites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 se sont élevés à 3 055 479 DT et imputés à concurrence de 2 590 865 DT sur l'encours du portage. Le reliquat, soit 464 614 DT a servi pour le règlement des intérêts de portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

7. Tunisie Leasing a conclu en Août 2011 une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding. Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 000 DT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2014 s'élève à 150 000 DT (HT).
8. Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2014, Tunisie Leasing a cédé 1.231 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 185 KDT.

### C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération de Juin 2014 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Juin 2014 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction pour chacun d'eux.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014
<b>Avantages à court terme</b>	<b>259 665</b>	-	<b>282 863</b>	<b>78 000</b>	<b>278 951</b>	<b>77 000</b>	<b>109 800</b>	<b>109 800</b>
Rémunérations brutes	220 000	-	248 000	78 000	247 000	77 000	-	-
Avantage en nature	39 665	-	34 863	-	31 951	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	109 800	109 800
<b>Avantages postérieurs à l'emploi (1)</b>	-	-	<b>25 536</b>	-	<b>3 436</b>	-	-	-
	<b>259 665</b>	-	<b>308 399</b>	<b>78 000</b>	<b>282 387</b>	<b>77 000</b>	<b>109 800</b>	<b>109 800</b>

- (1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présences servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 339 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présences servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 28 Avril 2015**

### Les commissaires aux comptes

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**